

LE
VIEIL HÔPITAL SAINT-ANDRÉ
DE BORDEAUX

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

- Bordeaux à travers les siècles.* Bordeaux, Feret, 1909, in-4°, illustré.
- Un Cadet de Gascogne au XVI^e siècle. Blaise de Montluc.* Paris, Al. Picard et fils, 1909, in-8°.
- Pour l'histoire de Bordeaux et du Sud-Ouest. Leçons, conférences et discours.* Bordeaux, Mounastre-Picamillh ; Paris, A. Picard, 1914, petit in-8°.
- La Place Royale de Bordeaux.* Paris, A. Colin, 1922, in-8°, illustré. (Ouvrage couronné par l'Académie Française.)
- La Révolution et les théâtres à Bordeaux,* d'après des documents inédits. Paris, Perrin et C^{ie}, 1926, in-16, illustré. (Ouvrage couronné par l'Académie Française.)
- Chronique bordelaise de François de Lamontaigne, conseiller au Parlement.* Texte inédit publié par la Société des Bibliophiles de Guyenne. Bordeaux, impr. Delmas, Chapon, Gounouilhou, 1926, in-8°, illustré.
- Bordeaux cité classique.* Librairie de Paris, Firmin-Didot et C^{ie}, 1932, petit in-8°. illustré.
- Montaigne maire de Bordeaux. Trois conférences à l'occasion du IV^e centenaire de Montaigne.* Delmas éditeur, Bordeaux, 1933, in-8°.
- Pour l'histoire de Bordeaux et du Sud-Ouest.* Nouvelle série. Delmas éditeur, Bordeaux, 1934, in-8° carré, illustré.
- La cathédrale de Bordeaux.* Paris, Henri Laurens, 1935, in-8°, illustré.
- Histoire de Gascogne et de Béarn.* Paris, Boivin et C^{ie}, 1939, in-8°, illustré.

IL 66093

PAUL COURTEAULT

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT

LE VIEIL
HÔPITAL
SAINT-ANDRÉ
DE BORDEAUX

NOTICE HISTORIQUE
d'après des Documents inédits

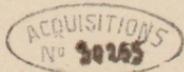
25 héliogravures



RAYMOND PICQUOT ÉDITEUR

5, Place Gambetta, 5

BORDEAUX



80000

UNIVERSITY OF CHICAGO

LIBRARY

HOSPITAL

SALVAT-ANDRE

Copyright by Raymond PICQUOT 1944

—

Tous droits de reproduction réservés pour tous pays

2012

CHAPITRE PREMIER

LES ORIGINES

Comme la plupart des hôpitaux du Moyen âge, l'Hôtel-Dieu de Bordeaux, quoique de fondation tardive, fut une institution d'Église. Son nom est le vocable de la cathédrale bordelaise. Il est né, il a grandi à l'ombre de cette cathédrale. Elle remontait au IV^e siècle. Elle fut brûlée en 864 par les Normands. On commença à la rebâtir au XI^e siècle. Les premiers évêques, en vertu des canons du concile d'Orléans de 507, puis les chapitres, conformément aux décisions du concile d'Aix-la-Chapelle de 817, eurent-ils le souci de recueillir les pauvres et les infirmes? Nous le saurions si l'histoire de la ville, du IX^e au XII^e siècle, n'était pas une page blanche.

Bordeaux dut ses plus anciens hôpitaux à ce qu'il fut une étape de ce pèlerinage au tombeau de saint Jacques de Compostelle qui, à partir du XI^e siècle, provoqua, sur toutes les routes qui menaient vers l'Espagne, un incessant passage de dévots venus de toutes les régions de France et des pays de la chrétienté. Ces hôpitaux étaient, avant tout, des lieux d'hébergement pour les

pèlerins. Placés aux abords des portes de la ville, ils les accueillèrent à leur arrivée et à leur retour, leur donnaient logement, nourriture, assistance et réconfort. Le plus célèbre, créé au début du XII^e siècle, le seul qui survécut jusqu'à la seconde moitié du XVIII^e, était l'hôpital Saint-James. Deux autres dataient du XIII^e siècle, l'hôpital Saint-Julien et l'hôpital du Pont-Saint-Jean. Un quatrième avait été fondé par l'ordre du Saint-Esprit. Bordeaux avait encore deux hôpitaux réservés aux lépreux : l'hôpital des Cahets et l'hôpital Saint-Ladre ou Saint-Lazare, qui remontaient au XIII^e siècle. Il fallut attendre jusqu'aux dernières années du XIV^e pour que la ville eût son hôpital, ouvert à tous.

A la suite du mariage d'Aliénor d'Aquitaine, épouse divorcée du roi de France Louis VII, avec Henri Plantagenet, Bordeaux était, depuis 1152, rattaché à la couronne d'Angleterre. Il devait le rester trois cents ans. Cette période est une des plus brillantes de son histoire. Les relations économiques avec la Grande-Bretagne, le caractère privilégié du commerce bordelais, qui obtint, dès 1214, d'embarquer en franchise ses vins pour les ports anglais, déterminèrent un afflux de richesse dont bénéficièrent toutes les classes de la société. Le chapitre de Saint-André, grand propriétaire foncier, s'enrichit comme les autres. Ces satisfactions matérielles lui firent-elles oublier ses devoirs ? En 1245, une enquête obtenue du pape par l'archevêque constata que les chanoines s'écartaient en bien des points de leur règle. Innocent IV leur infligea un blâme sévère et, entre autres obligations, leur rappela celle que leur imposait le concile d'Aix-la-

Chapelle. « L'hospitalité, disait la bulle, sera exercée par les chanoines et il y aura un bâtiment destiné pour les malades. » Le chapitre fit la sourde oreille et il fallut attendre près d'un siècle et demi pour que fût obéie l'injonction du Saint-Siège.

La Fondation de l'Hôpital Saint-André.

La fondation de l'hôpital fut l'œuvre, non du chapitre en corps, mais d'un de ses dignitaires, le grand chantre Vital de Carles, connu sous le nom de Vital Carles. Sa fortune était considérable : il possédait plusieurs maisons en divers quartiers de la ville, des terres, landes, bois, aubarèdes et bourdieus dans nombre de paroisses de la banlieue bordelaise, et il en tirait d'importants revenus. Il décida d'en consacrer la totalité à la fondation d'un hôpital, « *en honor et reverencia de Dieu et de Nostra Dama Sancta Maria et maire de Iesus-Christ, Salvador et Redemptor de l'humanal lignage, et de tota la Cour celestial de Paradis, et en nom et special commemoration de Monsieur St-Andriu et de Santa Martha, hostesse de nostre Salvador Iesus-Christ* ». Ainsi débute son testament, rédigé en gascon et daté du 24 décembre 1390. L'initiative de Vital Carles est d'autant plus remarquable que cette époque, qui fut celle du schisme d'Occident, vit la ruine de nombreux hôpitaux, transformés en prieurés, simples sources de revenus.

Bordeaux était alors une ville close, faite d'éléments juxtaposés au cours des siècles. Au *castrum* romain, édifié au IV^e, à la suite de la première invasion des Bar-

bares, forteresse de forme à peu près rectangulaire — *la Cité* — s'était ajoutée, en 1220, du côté méridional, une seconde « crue » — *le Bourg* — entouré, lui aussi, d'un mur soudé à la première enceinte. En 1302, une troisième, beaucoup plus vaste, avait englobé les faubourgs qui avaient grandi autour des deux agglomérations précédentes.

La cathédrale était, dans la Cité, à l'angle sud-ouest de l'enceinte romaine qui l'enserrait. Autour d'elle, le chapitre, véritable seigneur féodal, avait un fief à lui, tout un quartier, soustrait à la juridiction municipale et constituant la *sauveté de Saint-André*. Elle était limitée, à l'est, par la rue Judaïque (aujourd'hui rue de Cheverus), au nord par le ruisseau de la Devise ou Devèze, qui traversait de part en part, en son milieu, la Cité, à l'ouest par la rue Saint-Paul (aujourd'hui rue de Ruat), au sud par le ruisseau du Peugue, qui bordait l'enceinte romaine de ce côté.

Au centre de la *sauveté*, s'ouvrait la rue Saint-André (aujourd'hui rue des Trois-Conils). Elle aboutissait, à l'ouest, à une porte de ville, percée dans le mur romain, la porte Saint-André ou porte Basse, flanquée au nord d'une tour. C'est là que Vital Carles possédait deux maisons et un jardin, qu'il destina au futur hôpital. L'une était près du mur, à toucher la porte, en façade sur la rue Saint-André ; l'autre faisait le coin de cette rue et de la rue Saint-Paul ; à la suite était le jardin, qui s'étendait jusqu'à la tour. Dans ce local modeste, Vital Carles prévoyait un hôpital de vingt-six lits. On y recevait les pauvres malades « qui ne peuvent aller demander l'au-

mône ni chercher leur vie », comme aussi les pauvres pèlerins et les pauvres voyageurs, ceux-ci pour une ou deux nuits seulement, « pourvu qu'ils ne soient pas des truands ». La fondation de Vital Carles comportait, on le voit, un asile pour malades et un lieu d'hébergement passager pour voyageurs, analogue aux hôpitaux de Saint-Jacques. « *Loquau Hospitau, dit-il, veuil que aye nom et sia apperat l'Hospitau Sant Andriu.* » Ce nom le rattachait à la cathédrale voisine.

Le Testament de Vital Carles.

Le testament entre dans les plus minutieux détails au sujet de l'administration et du personnel de l'hôpital. Il y aura à la tête un « gouverneur », qui aura la haute main sur tous les services : *l'Hospitalier de Saint-André*. Ce sera un laïque, « parce qu'il est plus honnête à un laïque de panser et servir les pauvres malades qu'à un prêtre qui a à célébrer le sacrement de l'autel et à faire les offices divins », et aussi parce que l'avenir de la fondation sera mieux assuré, car de cette façon l'hôpital ne pourra être converti en bénéfice, comme l'avaient été ou risquaient de l'être, surtout à cette époque, d'autres hôpitaux dépendant de prieurés. Le testateur, par exception, bien que d'Église, sera le premier hospitalier. Après sa mort, son successeur sera élu par le chantre de Saint-André, assisté de l'Official de Bordeaux et de l'« ouvrier » de la cathédrale ; en l'absence du chantre, par le doyen du chapitre ; à son défaut, par l'archidiacre de Médoc ou celui de Cernès ; à leur défaut,

par le doyen du chapitre de Saint-Seurin ou par le « rôlier » de Saint-André.

L'Hospitalier pourra être marié, mais sa femme devra être d'un âge tel qu'elle ne puisse avoir d'enfants. Si elle vient à mourir, son mari devra vivre chastement et en toute continence. S'il veut se remarier, il ne pourra le faire qu'après avis des électeurs et des prêtres de l'hôpital, qui devront juger si la femme qu'il désire est honnête et capable pour le service de l'hôpital et de l'âge requis. Si, contrairement à leur avis, il prend femme ou s'il veut se mettre dans les ordres sacrés, il sera privé de son emploi et ne sera plus considéré comme *condonné*. On ne sera tenu en aucune façon de le nourrir tant que sa femme vivra. S'il entre dans les ordres avec l'agrément des électeurs et des prêtres, il sera nourri.

Il y aura dans l'hôpital deux prêtres, chargés du service divin et d'administrer les sacrements aux malades. Ils y logeront, y seront nourris et si l'un d'eux n'a pas de bénéfice, il aura droit à dix livres bordelaises par an. Le personnel se composera de *condonnés* et de *condonnées*, c'est-à-dire de frères lais et de sœurs laies, chargés du soin des malades. Ils seront tenus en entrant de faire donation perpétuelle de leurs biens à l'hôpital ; ils en auront l'usufruit tant qu'ils vivront.

L'hospitalier, les prêtres et les condonnés seront vêtus de drap gris foncé, avec une croix de Saint-André bleu clair sur la gauche du vêtement et sur le manteau. Ils prendront leurs repas ensemble soir et matin. De même, les condonnées, qui logeront dans un quartier à part, « où elles se retireront honnêtement et civilement, sans

parler trop haut et sans bruit ». S'il s'en trouvait qui fussent de mœurs dissolues, l'hospitalier châtierait les hommes et donnerait pouvoir à l'hospitalière ou à une autre députée de corriger les femmes en les mettant au pain et à l'eau.

L'hospitalier visitera l'hôpital une fois par jour, pour voir comment les pauvres sont servis. Chaque année, il fera la recette et la dépense. Il en rendra compte à l'official et à l'ouvrier entre la fête de Pâques et Quasimodo, et il leur donnera un bon dîner et un écu lorsque le compte sera clos.

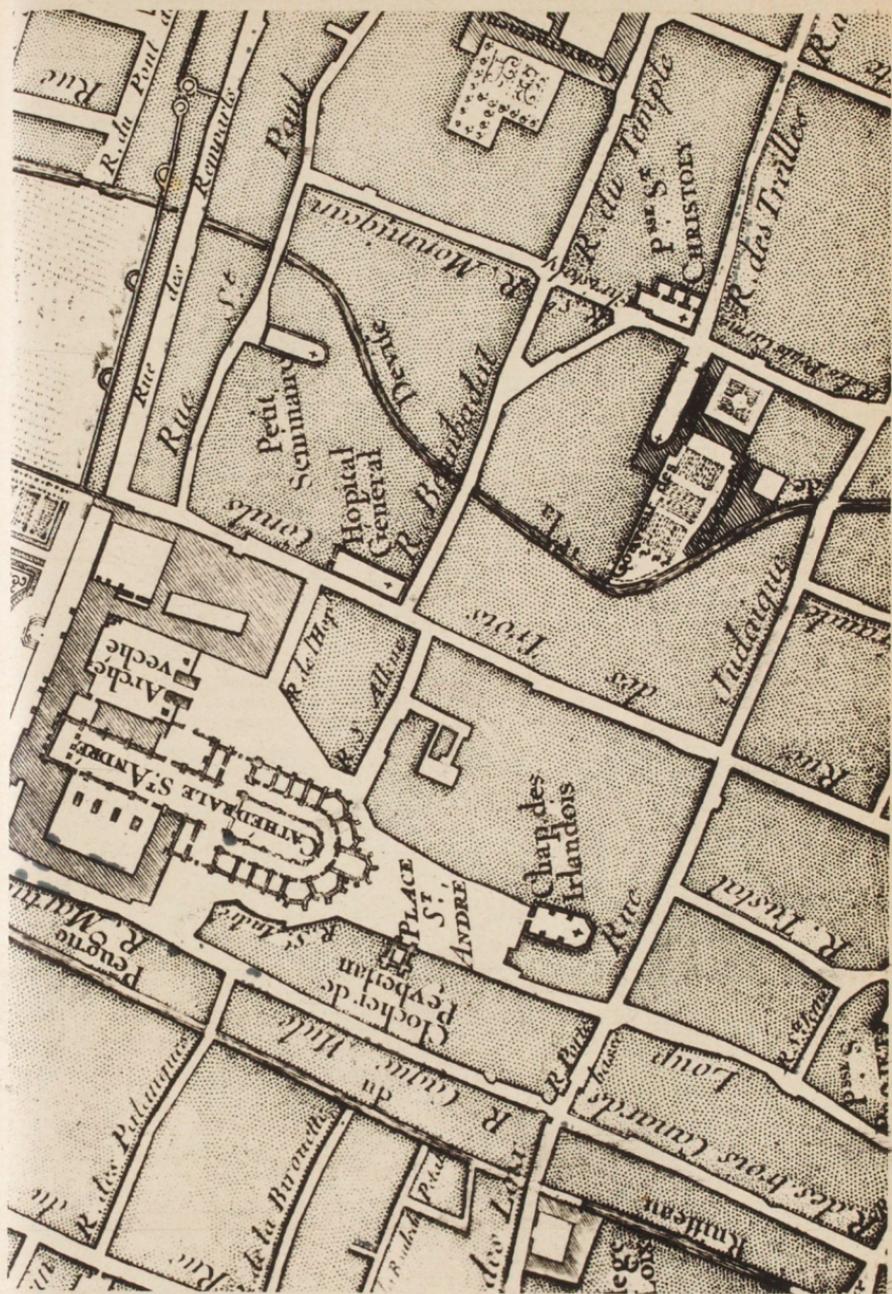
Le testament énumère enfin les immeubles, terres, rentes, droits, dont Vital Carles fait don à perpétuité et auxquels il ajoute deux missels, deux bréviaires, deux calices, six nappes d'autel, quatre coussins de velours pour le service de la chapelle de l'hôpital et pour les prêtres, six tasses et six cuillers d'argent pour les pauvres.

Telles sont les dispositions principales de cette fondation. Elles attestent un souci remarquable d'alléger la misère humaine, une intelligence ouverte et généreuse, une prévoyance sage, un esprit d'un libéralisme presque moderne. Un détail assez touchant contribue à rendre encore plus aimable la figure de Vital Carles. Il a voulu que son hôpital pourvût aussi à l'éducation d'un enfant, s'il s'en trouvait, natif de Villenave-d'Ornon, son village natal, qui voudrait apprendre et étudier.

Caractère municipal de l'Hôpital.

La fondation faite, il demanda à l'archevêque de l'approuver et d'accorder à l'hôpital un cimetière, une chapelle avec une cloche, et le droit pour les prêtres d'y faire le service divin et d'y administrer les sacrements. L'archevêque se montra favorable, mais le chapitre de Saint-André fit de nombreuses réserves. Il s'opposa à ce qu'il y eût une chapelle, chicana sur la grosseur de la cloche, sur l'eau et le pain bénits. La fondation de Vital Carles lui paraissait porter atteinte à l'autonomie de la paroisse Saint-Paul, voisine de l'hôpital. Sans refuser le cimetière, il demandait qu'il fût commun à l'un et à l'autre. La chapelle était le plus gros obstacle. Faute de place dans les deux maisons situées en dehors de la sauveté, Vital Carles songeait à l'édifier à l'angle opposé des rues Saint-André et Saint-Paul, c'est-à-dire à l'intérieur de la sauveté, source nouvelle de difficultés avec le chapitre. Il demanda au Saint-Siège de régler le différend. Il connaissait personnellement le pape Boniface IX, qui avait été sacriste de Saint-André. Il obtint de lui des lettres du 14 juin 1395, qui l'autorisèrent à bâtir une chapelle à l'endroit par lui choisi et à établir un cimetière dans le jardin attenant à l'hôpital.

Ce différend avec le chapitre avait été aigu. Il incita Vital Carles à modifier et à compléter son testament par une sorte de codicille. Il plaça sa fondation sous le patronage du maire et des jurats de Bordeaux. « Je veux et ordonne que dorénavant, et pour les siècles à venir,



LA SAUVETÉ DE SAINT-ANDRÉ
d'après le plan de Bordeaux de 1754.

IN Nomine Sanctæ & individuæ Trinitatis Patris & Filij & Spiritus Sancti ad honorem, g'oriam laudem & reverentiam gloriosissimi Apostoli & Martyris Dçi Sancti Andree, in cujus honorem & laudem dicta Burdigalen Ecclesia est fundata, & beatæ Mariæ, quæ Dominum nostrum Iesum Christum in Hospitio suo recepere meruit, & etiam Hospitale fundavit, ædificavit, instituit, dotavit & ordinavit, suadente, ædificat, instituit, dotat & ordinat presentii publici instrumenti tenore dictum Hospitale, & Hospitalitatis oratorium, in formam quæ sequitur vulgariter & in modum.

In nomine Sanctæ & inseparabilis Trinitatis, Patris & Filij & Spiritus Sancti. Amen.

EN honor, & reverencia de Dieu & de Nostre-Dama Santa Maria & Maire de Iesus Christ, Saluador & Redemptor de l'humain lignage, & de toute la Cour Celestiale de Paradis, & en Nom & special Commemorasion de Monsieur St. Andriu, & de Santa Martha, Hostesse de nostre Saluador Iesus-Christ. **IO VIDAV CARLES** Chantre de la Egleiza St. Andriu de Bordeaux, fondy, doty & orden vn Hospital près la Sauvetat de ladite Gleiza de St. Andriu en la Parrochia St. Pau, en l'houstau, & houstaus que cy feit far & es franc en aloy, & ainsi comme appert per Cartas entre loustau appert de Lambert, d'une part, & loustau de la Prebanderia si en arreire institui.

A L'honneur & reuerence de Dieux & de Nostre Dame Ste. Marie Mere de Iesus-Christ, Sauveur & Redempteur de l'humain lignage, & de toute la Cour Celeste de Paradis, & au Nom & particuliere Commemorasion de Monsieur Saint André & de Sainte Marthe, qui a retiré & repeu nostre Sauveur Iesus-Christ. **IE VIDAV CARLES** Chantre de l'Eglise Saints André de Bourdeaux, fonde, dote & ordonne vn Hospital perpetuel, près la Sauvetat, de ladite Eglise de Saints André de Bourdeaux, en la Parroisse de Saints Paul, en la maison & maisons que j'ay fait b. stir lesquelles sont en franc en aloy, ainsi qu'il appert par les Tiltres entre la maison appellée de Lambert, d'une part, & la maison de la Prebanderie instituée cy devant

A 2

PRÉAMBULE DU TESTAMENT DE VITAL CARLES
Fondateur du premier Hôpital Saint-André (1390).

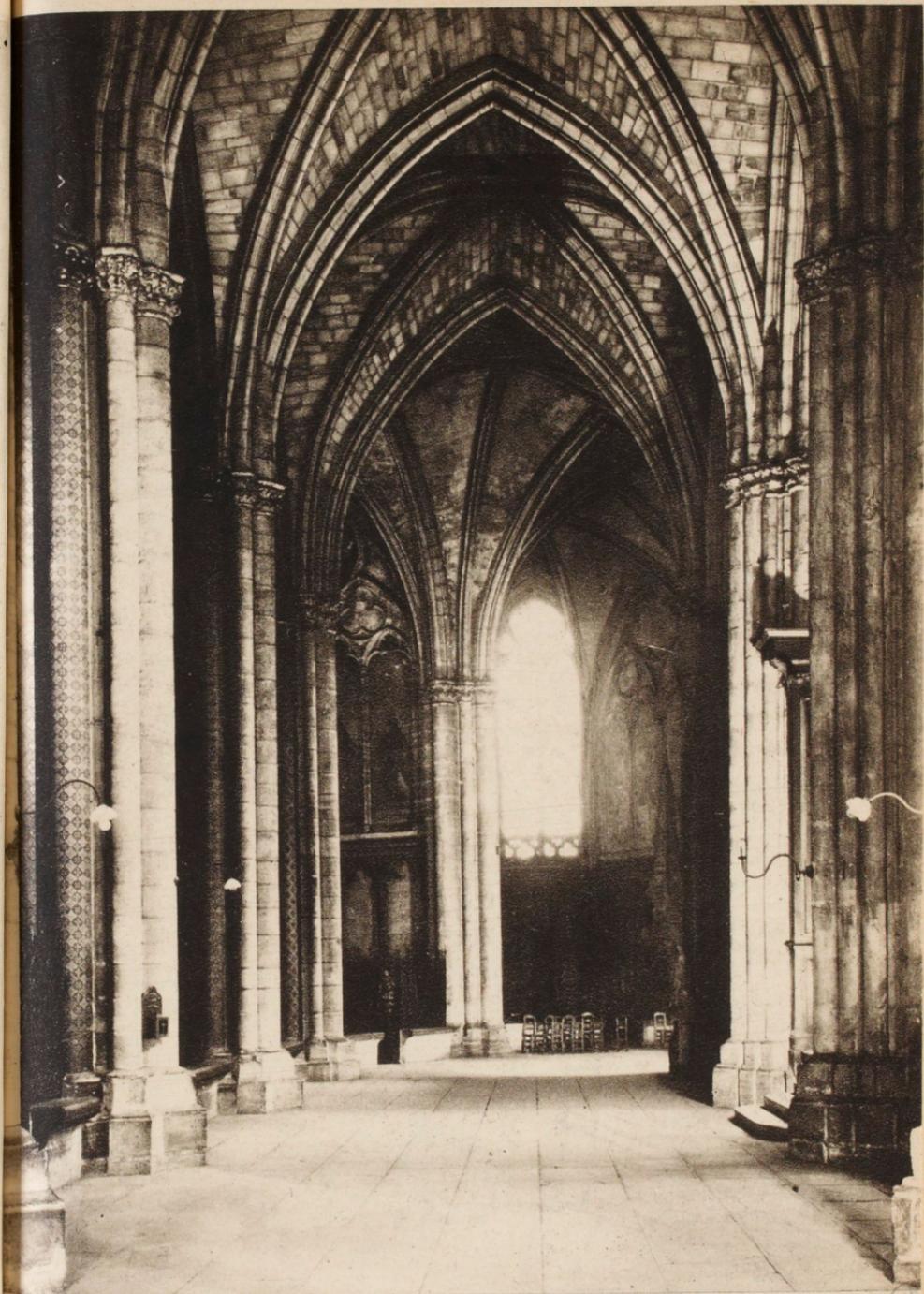
EN CE tombeau
A ESTE MIS Maistre
NICOLAS BOYER
VICOMTE DE Pomyer
L'UN DES FONDATEURS
BIENFAICTEURS DE
ST ANDRE
DECEDE EN MDL

Pomyer
eurs et
l'hospital

XXXVIII

ÉPITAPHE DE NICOLAS BOHIER
Fondateur du second Hôpital Saint-André
(1538).





AILE NORD DU DÉAMBULATOIRE DE LA CATHÉDRALE SAINT-ANDRÉ
où fut inhumé Vital Carles en 1398.

COLOMBE

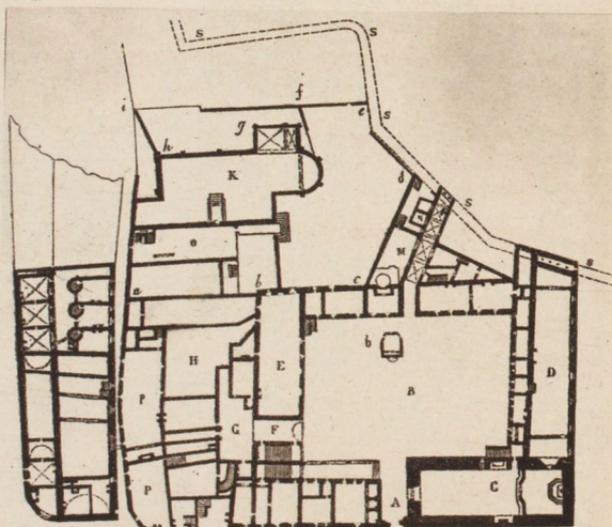


MUR D'ENCEINTE DU XIV^e SIÈCLE AUQUEL ÉTAIT ADOSSÉ L'HOPITAL
DE VITAL CARLES

d'après un dessin à la plume de Hermann van der Hem (1638-1649).

LÉGENDE

- A. Passage d'entrée
- B. Cour centrale
- b. Fontaine
- C. Chapelle
- D. Salle pour les femmes blessées
- E. Salle pour les fiévreuses
- F. Passage
- G. Cour
- H. Jardin
- M. Buanderie
- N. Lavoir
- P. P. Salles
- a, b, c, d, e, f, g, h, i. Ancien Séminaire Saint-Raphaël
- K. Chapelle de l'ancien séminaire
- s, s, s, s. Cours du ruisseau de la Devisse ou Devèze



PLAN DE L'HOPITAL SAINT-ANDRÉ AU XVIII^e SIÈCLE
*d'après les Comptes rendus de la Commission des Monuments
historiques de la Gironde, année 1853.*

les honorables seigneurs maire, sous-maire et jurats de la ville de Bordeaux soient patrons du dit hôpital. » L'élection de l'hospitalier sera faite par eux, d'accord avec les prêtres. Elle sera ensuite signifiée au chantre de Saint-André, à son défaut au doyen ou au plus haut dignitaire du chapitre, proclamée dans la cathédrale et sanctionnée par une ordonnance scellée du sceau de la ville et du sceau de l'hôpital. Les maire et jurats devront s'opposer à tout changement en forme de prieuré ou de bénéfice, en sorte que l'hôpital demeure perpétuellement maison de charité et d'aumône. Les prêtres de l'hôpital prieront à la messe pour la ville de Bordeaux et diront par an douze messes pour les jurats et le peuple. « L'hospitalier dira aux pauvres chaque soir, quand il les aura reçus pour les mettre au lit, qu'ils prient Notre-Seigneur pour la ville de Bordeaux, pour les gouverneurs et les habitants d'icelle, que Notre-Seigneur les veuille bien conserver et maintenir en bonne prospérité. » Ces nouvelles dispositions consacraient le caractère municipal de l'hôpital Saint-André.

Après des années de luttes, Vital Carles avait triomphé des résistances de ses confrères. Il fut le premier hospitalier de Saint-André. Il exerça cette charge jusqu'à sa mort. Il fut inhumé, le 15 mars 1398, dans l'aile nord du déambulatoire de la cathédrale, en face de la chapelle Sainte-Marthe, dont le vocable était devenu celui de la chapelle de son hôpital. Son tombeau en pierre a disparu ; il était adossé au chœur et surmonté de la statue du défunt gisant, avec l'épithaphe que voici : *Ista sepultura est Domini Vitalis Caroli, Cantoris Ecclesiæ Burdigalensis,*

ipsiusque et S. Severini Ecclesiarum Canonici, Fundatoris Hospitalis Sancti Andreae Burdigalensis, et in pede ejusdem sepulturæ fuit sepultus Dominus Gaillardus Caroli, ejus nepos, dictæ Ecclesiæ Thesaurarius, ejusdem Burdigalensis et Sancti Severini Ecclesiarum Canonicus, die Sancti Lazari an. 1385. Et dictus Dominus Vitalis fuit sepultus 15 die mensis Martii anno Domini 1398, quorum animæ requiescant in pace.

Les revenus légués par Vital Carles assuraient l'existence de l'hôpital Saint-André. Dès le 5 octobre 1395, une ordonnance de Richard II, roi d'Angleterre, avait permis à l'hospitalier de faire entrer dans Bordeaux en franchise vingt tonneaux de vin pour l'hôpital. Des legs particuliers accrurent ses ressources : legs de Pey de Neuilly (1391), de Pey de Corps, chantre de la cathédrale (1411), de Jean Dejean, bourgeois de Bordeaux (1430), de Pey de Jonzac, abbé de Saint-Romain-de-Blaye (1440).

CHAPITRE II

LE SECOND HÔPITAL SAINT-ANDRÉ

L'Hôpital sous Louis XI et François I^{er}.

A la fin de ce xv^e siècle, qui vit, en 1453, la réunion à la France de Bordeaux et de la Guienne par la conquête de Charles VII, la fondation de Vital Carles était gravement compromise. A l'inévitable désordre, conséquence de la guerre de Cent ans, s'étaient ajoutées les malversations des hospitaliers. Louis XI, le roi des villes, soucieux de restaurer à Bordeaux la vie économique et sociale, dénonçait avec vigueur, le 26 février 1476, « la grande ruine et décadence » où étaient tombés les hôpitaux et maisons-Dieu, « tellement que de présent n'y peuvent plus pauvres, au moins que bien peu, y estre reçeus et hébergés... par quoi l'intention des fondateurs d'iceux est entièrement déçue et défraudée ». Il ordonnait une enquête sévère sur les biens et revenus des hôpitaux bordelais, sur l'emploi qui en avait été fait, et le remplacement des administrateurs reconnus coupables par « autres gens sûrs ». Ces lettres adressantes aux maire et jurats, c'était l'Etat prenant pour la première fois en

main l'assistance publique. Et il y a tout lieu de croire que Louis XI avait été informé par ses gens à lui, les magistrats du Parlement de Guienne, qu'il avait créé en 1462.

Dès le début du règne de François I^{er}, le Parlement s'imisce dans l'administration de l'hôpital Saint-André. Le 29 mai 1516, il arrête que le syndic (1) et les prêtres dudit hôpital seront tenus de fournir quotidiennement aux « pouvres malades » « huigt pains de la valeur de six deniers tournois la pièce, six cartons de vin bon, pur et nect, ung cartier de mouton et du lard, souffisamment pour faire potaiges par jour, et les jours maigres, au lieu du cartier de mouton et lard, auront trois solz quatre deniers tournois pour employer en pictance, et du beurre ou huylle, poys et febves pour leur faire potaiges, entretenuz de linge en ensuivant la fondacion dud. hospital... ». En 1527-1528, une enquête est confiée au président Nicolas Bohier et aux conseillers Sauvat de Pomiers et Bertrand de Tustal. L'hospitalier de Saint-André, Jehan Rossignol, est cité à comparaître devant la cour. Les jurats, qui ont opposé d'abord l'inertie aux ordres du Parlement, se décident à agir en 1535. Le 12 janvier, le sous-maire et un jurat se rendent à l'hôpital et en constatent le lamentable état : « Avons trouvé seze licts garnys, en partie desquels y avoit le nombre de treze pauvres qui ne se pouvoient aucunement lever, deux petites filles, l'une de l'eage de deux ans... et l'autre de sept à huyt ans, ung petit garson de l'eage de unze ou

(1) Il s'agit ici de l'hospitalier. Le mot « syndic » a désigné plus tard un fonctionnaire distinct, chargé de suivre les procès et les questions litigieuses intéressant l'hôpital.

douze ans, un autre grand garçon de l'âge de vingt ans... », deux femmes âgées de soixante ans. Les pauvres reçoivent par jour un pain de cinq deniers tournois, « un petit lopin de bœuf de la grandeur et largeur de deux doys ou environ, un sallier de breuvage et un sallier de potage au matin et autant au soir ». A la suite de quoi, Rossignol exhibe ses comptes devant une commission composée du président Bohier, de l'official et du prévôt de la ville, et il est ordonné qu'il sera tenu de nourrir quarante pauvres par jour et d'entretenir les vingt-six lits prévus dans la fondation.

Le Testament de Nicolas Bohier.

Nicolas Bohier, qui avait suivi ces enquêtes, était un des membres distingués du Parlement. Né à Montpellier en 1469, il avait étudié le droit à l'Université de Pise, fut avocat et professeur à Bourges, conseiller au Grand Conseil de 1507 à 1515, Président au Parlement de Bordeaux de 1516 à sa mort. Il est l'auteur d'un recueil de *Decisiones aureæ in Burdigalensi senatu discussæ ac promulgatæ*, publié à Lyon en 1559. Il avait été certainement frappé de l'insuffisance du local où Vital Carles avait établi son hôpital. Dès 1519, le Parlement songeait à en faire acquérir un autre par la Ville.

Nicolas Bohier mourut le 17 juin 1539. Par son testament, en date du 20 mai 1538, il institua son héritier universel « l'hospital *neuf* de Saint-André de Bourdeaux, pour alimenter et norrir à jamais les pauvres de Dieu demeurans audict hospital », spécifiant que les biens par

lui légués seraient administrés par « le syndic (1) de l'hospital ancien », qui rendrait compte chaque année de son administration par devant le chantre de Saint-André, l'official de Bordeaux et des commissaires du Parlement. Bohier ne disait mot des jurats. Aux « électeurs » ecclésiastiques établis par Vital Carles, il associait des magistrats. L'institution s'en trouvait gravement modifiée. Le patronat des jurats devenait en quelque sorte nominal.

Le Second Hôpital Saint-André.

Le texte du testament prouve que l'on prévoyait, dès 1538, la construction d'un nouvel hôpital. Elle était sans doute commencée. En effet, Bohier entendait que son corps fût mis en garde dans la chapelle Sainte-Marthe du vieil hôpital, jusqu'à ce que fût achevée celle de l'hôpital neuf. Le nouvel hôpital prolongea à l'est celui de Vital Carles. Il s'éleva en façade sur la rue Saint-André jusqu'à la rue de Magudas ou de Verteuil (aujourd'hui rue Beaubadat). A l'angle de cette rue était une maison médiévale, l'*oustau* de Tartas, sur l'emplacement de laquelle fut bâtie l'église.

Le second hôpital Saint-André n'était pas, à l'origine, réservé aux seuls malades. Il était ouvert à tous les pauvres « qui ne peuvent gagner leur vie de leur labeur », et aussi aux enfants des deux sexes, de préférence natifs de Bordeaux et de sa banlieue. La fondation de l'hôpital de la Manufacture (1619), affecté en 1662 aux indigents

(1) Voir page 22, note 1.

et aux incurables, celle de l'hôpital Saint-Louis, en 1714, pour les enfants trouvés, restreignirent aux seuls malades et aux blessés la clientèle de Saint-André. Tous les pauvres, d'ailleurs, devaient, à leur entrée, être visités par les médecins ou chirurgiens. Les « verollez » et les contagieux étaient exclus.

Les statuts de la ville publiés en 1593 prévoient que les malades, une fois guéris, seront « desrollez », mis hors et contraints de travailler ; que les mendiants errant par la ville seront recherchés par deux sergents et amenés à l'hôpital ; que les pauvres « incogneuz et estrangers », qui tous les ans affluent de toutes parts et qui logent au quartier Sainte-Croix, « aux fins de belistres seulement », ne pourront y être reçus. Quant aux enfants, les garçons seront envoyés au Collège de Guienne pour étudier (souvenir du vœu de Vital Carles). Quand ils seront en âge de travailler, on les confiera à des gens de bien pour apprendre un métier ; les filles seront aussi placées comme servantes. Aux revenus ordinaires devait s'ajouter le produit de quêtes publiques dans la ville et le diocèse, faites par « aucuns prudhommes et quelques damoyelles et autres femmes d'honneur » ; des troncs ou « boêtes » étaient placés dans les paroisses, des « espargnes de terre » dans les boutiques, et le clergé était invité à stimuler la générosité des fidèles. Ces quêtes étaient faites, au XVIII^e siècle, à la porte des églises le jeudi et le vendredi saints. Ces dispositions, dues au Parlement, attestent un souci très élevé de faire servir l'hôpital à des fins sociales.

Revenus et Legs.

Le Parlement se préoccupa d'accroître par d'autres moyens ses ressources. En 1545, il arrêta que les prieurs des hôpitaux et anciens hôpitaux, devenus des bénéfices, de la ville et du diocèse contribueraient pour des sommes diverses à son entretien. En 1549, furent imposés de même l'archevêque, les chapitres de Saint-André et de Saint-Seurin, les abbés, curés et bénéficiers, et aussi les conseillers au Parlement et au Sénéchal ; en 1562, le chapitre de Saint-André, l'abbé de Sainte-Croix, les prieurs bénéficiers ; en 1566, le chapelain d'un hôpital du Moyen âge disparu, l'hôpital de Puch-Mouton. En 1590, le Parlement institua un privilège important en faveur de Saint-André : celui de faire vendre la viande pendant le carême, les bouchers étant tenus de prélever sur la vente une taxe, fixée chaque année par les jurats, au profit des pauvres. En 1619, il lui donna le monopole des tentures décorant les maisons particulières à l'occasion des funérailles.

A ces impositions forcées et à ces privilèges s'ajoutèrent de nombreux legs. En 1594, François de Foix-Candale, évêque d'Aire, légua une rente de 500 livres, afin de mettre au pot, tous les jours, cinq volailles pour le bouillon des malades, fondation connue sous le nom de *bouillon* ou *pot de Candale*. En juin 1600, le conseiller au Parlement Florimond de Rœmond et Suzanne de Marin, sa femme, lèguent une rente de sept écus à une société à former de quelques dévotes dames « pour avoir



CHAPELLE DE L'HOPITAL (XVI^e SIÈCLE)
d'après un dessin d'A. Bordes.



PORTE DE LA CHAPELLE
d'après un dessin de Leo Drouyn.





LOUIS DE BOVRBON ⁱⁱ du nom Prince de Condé, Prince du sang, Pair et Grand M^{re} de France, Duc d'Anguien, d'Albret, de Chastelleraux, de Montmorency, et de Bellegarde. Gou.^{eur} et Lieut.^{ant} Général pour le Roy en Guyenne et Berry. Cnâl des Armées de sa Ma.^{te} Nasquit a Paris le 7 Septembre 1621. de Henry ⁱⁱ du nom Prince de Condé et de Charlotte Marguerite de Montmorency sa femme: Prince fameux par les belles actions quil a faictes auant mesme la fleur de son aage. La Bataille de Rocroy gaignee par sa valeur lan 1644. a fait respirer la France abbattie de tristesse pour la mort de son Roy. Celles de Fribourg 1644. de Northinguen 1645. et de Lens 1648. avec la prise des fortes Villes de Thionuille, de Philipsbourg, de Northinguen, du fort Marlik, de la Ville de Dunkerque, et de plusieurs autres, ont porte sa renommée par tout l'vniuers: l'an 1641 le u^o Feburier il épousa Claire Clemence de Maille-Breze Fille vniue. d'Urban de Maille Marquis de Breze, Marechal de France, Viceroy de Catalogne et de Nicole du Plessis de Richelieu son Epouse.

LOUIS DE BOURBON, PRINCE DE CONDÉ

Bienfaiteur de l'Hôpital

d'après Pierre Daret, Tableaux historiques où sont groupés
les illustres François... 1652

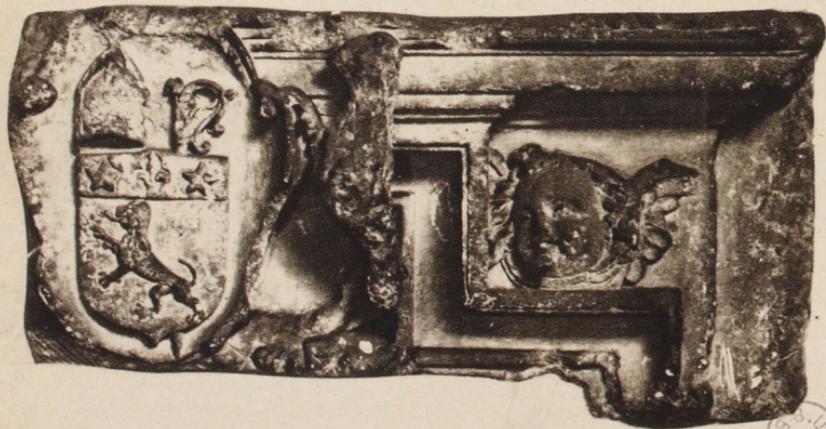


HENRY DE BOURBON DUC D'ANGOU-
Prince de Condé, et de Claire Clemence de Maille
Prince de tres grande Esperance.

EN Fils aîné de Louis de Bourbon II du nom
Breze masquit a Paris le 29 Juillet 1647 Cest un

HENRY DE BOURBON, FILS DU GRAND CONDÉ
Bienfaiteur de l'Hôpital (1690)
d'après Pierre Daret, Tableaux historiques... 1652.

SAINTE MARTHE
Statue en pierre (XVI^e siècle)
Musée Lapidaire de Bordeaux.



**FRAGMENT DU MONUMENT FUNÉRAIRE DE L'ABBÉ
PIERRE DU BOURG ET DE SON FRÈRE ÉTIENNE DU BOURG
(FIN DU XVI^e SIÈCLE)**

Chapelle de l'Hôpital - Musée Lapidaire de Bordeaux.



soing de tenir nets les chambres et linge de l'hostel-Dieu de Saint-André », et qu'elles distribueront aux femmes « destinées pour le service des pauvres », et une autre de trois écus aux « hommes de dévotion » qui porteront le pavillon sur le Saint-Sacrement et prendront soin de l'ensevelissement des pauvres. En 1627, le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, lègue 2.000 livres ; en 1650, Charles Arnauldeau, chantre de Saint-André, 5.000 livres ; en 1672, Jeanne de Galatheau, fondatrice du couvent de la Visitation, 3.000 livres ; en 1676, le maréchal d'Albret, gouverneur de Guienne, 3.000 livres ; en 1680, l'archevêque Henri de Béthune, 3.000 livres ; la même année, le comte de Montégut, commandant en chef de la province, une rente de 400 livres, sur laquelle vingt-deux sols par jour seront employés « à l'achat de deux chapons qui entreront dans le bouillon de Candale » ; Nicolas Payen, ingénieur ordinaire du roi, 6.000 livres ; en 1706, le poète Elie de Bétoulaud, 3.000 livres, si ses héritiers passent deux ans après son décès sans donner au public une édition de ses œuvres. En 1620, à l'occasion de la campagne contre les huguenots de Guienne, Louis XIII avait donné 3.000 livres à l'hôpital où étaient soignés les blessés de son armée.

Différends du Parlement avec les Jurats.

La place faite au Parlement dans l'administration de l'hôpital apparut aux jurats comme une intolérable intrusion et une entreprise sur leur patronat. Elle engendra des conflits qui durèrent jusqu'à la Révolution. Conflits

de préséance, conflits d'attributions, parfois réglés tant bien que mal, souvent laissés en suspens. L'histoire de l'hôpital Saint-André, au XVII^e et au XVIII^e siècles, est faite de ces différends, où la partie était, d'ailleurs, inégale : les jurats ne pesaient plus guère au regard d'une cour souveraine dont l'autorité était devenue universelle et illimitée. En janvier 1718, des lettres patentes de Louis XV, confirmant l'établissement de l'hôpital Saint-André, consacèrent la prééminence du Parlement dans son administration. Le bureau de l'hôpital fut désormais composé de l'archevêque, d'un président à mortier, de quatre conseillers, du procureur général ou d'un des avocats généraux, du chantre de Saint-André, des trois jurats et des cinq bourgeois déjà administrateurs de l'hôpital Saint-Louis. L'État mettait de plus en plus la main sur la vieille fondation de Vital Carles, déjà modifiée par celle du président Bohier.

La Pénurie financière.

Et pourtant, la Ville continuait d'avoir la lourde charge de la gestion matérielle et financière de l'hôpital. Les jurats désignaient parmi les bourgeois des semainiers qui, à titre bénévole, devaient assister à la distribution des vivres. Ils nommaient aussi les trésoriers chargés de percevoir les revenus et d'en rendre compte à la fin de chaque exercice. Ces trésoriers, responsables des fonds qui leur étaient confiés, devaient, en cas de besoin, contribuer de leurs deniers à assurer l'équilibre des dépenses et des recettes. Comme, en raison du nombre

croissant des malades et de la cherté de la vie, cet équilibre fut toujours compromis, la charge de trésorier était singulièrement onéreuse et les titulaires désignés faisaient tout pour esquiver cette sorte de « chorégie ». Des lettres patentes de Henri IV, du 20 janvier 1596, eurent beau leur faire une obligation d'accepter, les jurats eurent beau augmenter leur nombre jusqu'à douze, les menacer d'amendes en cas de refus, les amadouer par l'assurance d'être déchargés d'impôts, chacun s'efforçait, sous tous les prétextes, de se dérober. En 1693, la nation portugaise, c'est-à-dire les Juifs de Bordeaux, firent un don de 11.000 livres, à la condition d'être exemptés à l'avenir de la charge de trésorier. En 1746, un arrêt du Conseil d'État décida que nul ne pourrait être jurat s'il n'avait passé par cette charge. Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, on en vint à contraindre de l'accepter les riches négociants étrangers du faubourg des Chartrons.

En dépit de ces expédients, la situation financière de l'hôpital Saint-André fut toujours très précaire. Les jurats étaient obligés de subvenir aux dépenses ordinaires par une contribution municipale, d'ailleurs insuffisante. L'hôpital vivait d'emprunts et était criblé de dettes. Dès 1609, le Parlement avait obligé les troupes nomades de comédiens à verser 3 écus par jour pour l'hôpital : c'est l'origine du droit des pauvres. Il fut perçu dès lors et de nouveau régleménté en 1779, quand on édifia le Grand-Théâtre. De plus, la Ville fut tenue de prélever une redevance annuelle de 6.000, puis de 9.000 livres sur le loyer de la salle de spectacle.

Le Personnel médical et hospitalier.

Le personnel médical se réduisait, au XVI^e siècle, aux maîtres barbiers chargés de donner les soins aux malades et gagés par les jurats. Ils étaient surveillés par deux médecins, « stipendiez et salarisez » aussi par la Ville, qui devaient visiter les malades « deux fois la semaine pour le moins et toutes les fois qu'il sera nécessaire ». En 1608, il y avait un apothicaire et un chirurgien, que le Parlement exempta de toutes charges. En 1614, on décida de loger à demeure dans l'hôpital un apothicaire, en lui permettant d'exercer son office en ville. En 1683, furent nommés quatre chirurgiens. Ils avaient sous leurs ordres des garçons qui, depuis 1619, pouvaient, après avoir servi sept ans, gagner maîtrise sans être astreints aux règlements de la Communauté des chirurgiens. Celle-ci vit dans ce privilège une atteinte à ses droits et il s'ensuivit des conflits qui durèrent jusqu'à la Révolution. En 1715, on nomma un chirurgien-major, sous la surveillance de chirurgiens consultants. De 1695 à 1792, il y eut des chirurgiens lithotomistes.

Le service des malades était assuré, au XVI^e siècle, par les condonnés établis par Vital Carles et par « trois ou quatre religieuses repenties ou autres femmes vefves de bonne vie et d'âge compétant ». Elles étaient tenues de « servir les dicts pauvres malades de jour et de nuict, leur donner à boire et à manger, les levant et recouchant, blanchissant le linge et les traictant le plus humainement possible ». A une date inconnue, on les remplaça par des

religieuses de l'ordre cellite, dites sœurs noires, au nombre de seize, auxquelles le Parlement, à la suite d'un legs de 12.000 livres fait à cette intention par « M. Charlier, intéressé dans la ferme des postes », substitua, en 1704, pour des raisons d'économie, les Filles de la Charité ou sœurs grises de Saint-Lazare. Les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul n'ont pas, depuis lors, quitté l'hôpital.

L'accroissement de la population bordelaise, qui de 43.000 âmes en 1698 s'éleva, dès 1725, à 61.000, pour atteindre 110.000 en 1790, eut son effet sur le nombre des malades. Il était de 150 à 200 au début du XVIII^e siècle. Le personnel hospitalier était considérable : vingt-quatre sœurs (en 1739), trois garçons apothicaires, trois garçons chirurgiens, trois filles pour la cuisine des sœurs, deux servantes à l'infirmerie des femmes, deux à la salle des blessés, un cuisinier et deux marmitons, trois boulangers et un mitron, un pompeur, sept valets pour servir les sœurs, dont deux à l'infirmerie des soldats, deux « à la galerie », deux et un invalide à la salle des blessés, un « à Saint-Paul », un sommelier, un portier et un sous-portier, un charretier, le commis des trésoriers, « qui distribue, deux ou trois fois par jour, le pain, le lard, l'huile, etc... », sans compter la servante des aumôniers et six enfants de chœur pour le service de la chapelle, soit 65 personnes logées dans l'hôpital, auxquelles il faut ajouter les trois aumôniers, le médecin, le chirurgien, le syndic, le greffier, « un homme qui porte les simples à l'apothicaire », « six ou sept buandières qui viennent trois fois par semaine laver le linge et reçoivent le pain, vin et 5 ou 6 sols pour leur journée », au total 79 personnes.

Ce luxe de personnel suffirait à expliquer la crise financière à laquelle la réunion en 1695 des revenus des hôpitaux Saint-Julien et Saint-Seurin avait dû apporter peu de soulagement si l'on songe qu'en 1770, les rentes de Saint-André ne s'élevaient plus qu'à 3.224 livres 10 sols.

CHAPITRE III

L'HÔPITAL SAINT-ANDRÉ AU XVIII^e SIÈCLE

Les agrandissements de l'Hôpital.

Les bâtiments édifiés au xvi^e siècle, à la suite du legs du président Bohier, se trouvèrent insuffisants moins de cent ans plus tard. En 1614, on construisit, au nord de l'hôpital, deux corps de logis à deux étages, l'un de 130 pieds de long sur 16 de large, l'autre de 100 pieds de long sur 20 de large, que longeait une galerie montée sur six arceaux de pierre. Ils étaient orientés obliquement par rapport aux bâtiments existants. L'extrémité nord-est touchait le ruisseau de la Devèze. Au rez-de-chaussée on établit la buanderie et le lavoir, et aussi la boulangerie, car on prévint deux fours à cuire le pain. La dépense s'éleva à 27.459 livres.

En 1672, on démolit le vieil hôpital de Vital Carles. Sur son emplacement et sur le cimetière attenant, on édifia des bâtiments neufs, en façade sur la rue Saint-Paul, qui furent reliés par deux arceaux enjambant cette rue à ceux du second Saint-André. A la suite de cet agrandissement, le cimetière fut transféré sur un terrain situé

dans le voisinage, en dehors et à l'ouest de la porte Dijeaux. Au milieu du XVIII^e siècle, les travaux d'embellissement de Bordeaux, dus à l'intendant Tourny, eurent pour effet un nouveau déplacement du cimetière. Le terrain qu'il occupait étant compris dans le plan de création de la place Dauphine (aujourd'hui place Gambetta) fut acheté, le 12 février 1755, moyennant 10.000 livres, par la Ville, qui céda à l'hôpital un nouveau terrain sur le chemin du Tondu, à hauteur de l'actuelle rue de Kater.

L'Hôpital au XVIII^e siècle. L'entrée et la grande cour.

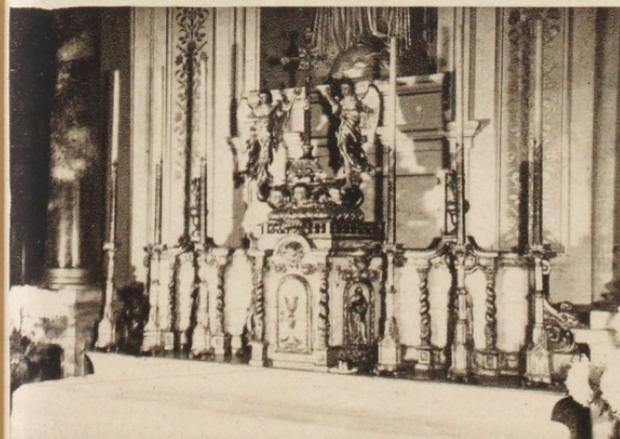
Au XVIII^e siècle, l'ensemble des bâtiments de l'Hôtel-Dieu de Bordeaux, depuis la rue des Remparts-de-la-Porte-Dijeaux jusqu'à la rue Beaubadat, offrait l'aspect d'un quadrilatère irrégulier, long de 150 mètres, large de 50 environ, en façade sur la rue des Trois-Conils. On y accédait par une entrée voûtée, munie à l'extérieur de deux grilles de fer et à l'intérieur d'un portail en chêne sculpté, garni d'une de ces belles ferrures comme on en voit encore aux vieux hôtels de Bordeaux. Entre ces grilles et ce portail, était le « cabinet » du portier. Sous la voûte étaient gravées trois inscriptions rappelant le legs de François de Foix-Candale, et précisant qu'il mourut à 81 ans et 5 mois, les legs de Jean Castéra, bourgeois et marchand de Bordeaux, qui avait laissé en 1598 une rente de 40 écus prise sur les loyers de sa maison, rue Sainte-Colombe, destinée à l'entretien du précepteur des six enfants de chœur de l'hôpital, et de Jean de



TABERNACLE ET
DÉCORATION D'AUTEL
(XVIII^e SIÈCLE)
*Dans la Chapelle
de l'Hôpital actuel.*



CRUCIFIX IVOIRE ET
HANDELIERS BOIS DORÉ
(XVIII^e SIÈCLE)
*Oratoire des Sœurs,
dans l'Hôpital actuel.*



TABERNACLE ET
DÉCORATION D'AUTEL
(XVIII^e SIÈCLE)
*Oratoire des Sœurs,
dans l'Hôpital actuel.*



SAINT VINCENT DE PAUL

Peinture anonyme (XVIII^e siècle)

Salle de Communauté des Sœurs, dans l'Hôpital actuel.





SŒUR MATHURINE GUÉRIN

Peinture anonyme (1704)

Salle de communauté des Sœurs, dans l'Hôpital actuel.





COUR INTÉRIEURE DE L'HOPITAL TRANSFORMÉ EN CASERNE
d'après un dessin d'A. Bordes.



VOÛTE D'ENTRÉE ET COUR DE L'HOPITAL
TRANSFORMÉ EN CASERNE
d'après un dessin de Colin.

B. J. L.
BODEP

Pontac, greffier au Parlement, qui avait fait don de 100 écus, de lits, linceuls et meubles.

L'entrée franchie, on pénétrait dans la grande cour de l'hôpital, qu'encadraient des bâtiments à combles mansardés et couverts en ardoises. A la hauteur des galetas était une horloge sonnante les heures, les demies et les quarts. Elle était abritée par un petit dôme revêtu de plomb et surmontée d'une croix de fer. Au-dessus du cadran, une figure en bronze, la Charité. Tout autour de la cour, pavée de cailloux, régnait une voie en pierre de taille. Au milieu s'élevait un pavillon carré abritant une fontaine, qui recevait dans un bassin de pierre l'eau d'un puits creusé au-dessous et la transmettait par des tuyaux de plomb à d'autres fontaines réparties au rez-de-chaussée. Cette fontaine était surmontée d'une croix de pierre où étaient sculptées les armoiries de l'hôpital, le monogramme IHS dans une couronne d'épines. Dans la cour se dressaient deux ormeaux, l'un entouré de sièges de bois, l'autre abritant une table en pierre. La cour contenait encore un édicule, dit *Chapelle des Morts*, où on serrait le matériel pour les enterrements des malades décédés.

L'Église.

A droite de l'entrée s'allongeait l'église. Elle était de style gothique, à chevet carré et surmontée d'un petit clocher. Sur le contrefort d'angle était creusée une niche enfermant une statue de saint André. La porte d'entrée était un cintre surbaissé. Un arc ogival à bouquets,

flanqué de pinacles fleuris, encadrait une statue de sainte Marthe abritée sous un dais élégant. On pénétrait dans l'église par un tambour à deux battants et à portes latérales, dominé par une tribune. La nef unique était meublée de treize pièces de tapisserie de verdure à petits personnages, de deux grands tableaux, de quatre bancs à dossiers pour les administrateurs de l'hôpital, d'une chaire en bois de noyer sculpté et de trois bénitiers, dont l'un en marbre blanc et rouge au milieu de la nef. A la voûte était suspendue une lampe de cuivre argenté, qui brûlait au-dessus du tombeau du président Bohier. Just Zinzerling (Jodocus Sincerus), qui visita l'hôpital sous Henri IV, ne put lire l'épithaphe, parce qu'elle était maculée par le suif des cierges. Deux autels étaient adossés au mur : à droite, la chapelle de Saint-Roch, avec retable de noyer doré, garni d'un tableau représentant le patron des pèlerins, guérisseur de la peste, et deux statues en bois doré de saint Etienne et de saint Sébastien ; à gauche, la chapelle de Saint-Vincent-de-Paul, avec retable garni d'un tableau représentant le fondateur des Filles de la Charité et un buste-reliquaire. Sur le mur gauche de la nef, on pouvait lire trois inscriptions : la fondation d'une rente de 50 livres par Jean de Lascombes, président de la Cour des Aides de Guienne, du 18 janvier 1727, et les épithaphe latines sur cuivre du président au Parlement Léonard d'Alesme, mort le 5 avril 1573 et de dame Catherine Corillaudie, femme de Nicolas d'Abadie, payeur aux gages des membres du Parlement, morte le 4 janvier 1625.

Le sanctuaire avait un important retable en bois doré

et sculpté, enfermant cinq tableaux, dont une Descente de croix, et deux statues de saint André et de sainte Marthe. Deux autres toiles figurant « le mystère de l'Annonciation » surmontaient la porte de la sacristie et le mur opposé. La sacristie était meublée d'armoires enfermant, entre autres, des reliques de sainte Marthe. Au-dessus d'une porte intérieure de la sacristie était gravée sur marbre l'épithaphe de deux frères, Etienne du Bourg, payeur aux gages du Parlement, bienfaiteur de l'hôpital, qui lui devait une salle et une galerie voisines, réalisées en 1580 par son fils Raymond, et l'abbé Pierre du Bourg, mort le 10 janvier 1597, qui, auteur du texte latin de l'épithaphe, y avait ajouté ce quatrain en français :

En ce lieu icy loin d'envie
J'ai voulu estre mis mes os.
Mon frère je te prie,
Laisse-les en repos.

Au-dessus de cette formule imprévue du *Requiescat in pace* étaient les armoiries des deux frères. Celles de l'abbé, qui sont conservées, sont d'azur au lion passant d'argent, au chef de gueules et trois étoiles d'argent, surmontées de la mitre et de la crosse abbatiales.

Le rez-de-chaussée et le premier étage.

Le rez-de-chaussée des bâtiments était occupé par des locaux divers : cabinet servant à la visite des femmes à leur entrée à l'hôpital, boucherie, boulangerie, buanderie et lavoir sur le ruisseau de la Devèze ; volière, écurie, chai à bois, cave à vin, dépense, prison, grande et petite

lingerie, chambre des six enfants de chœur et de leur précepteur (huit lits, dont deux pour le portier et le sous-portier) ; apothicairerie, cuisine ; réfectoire des sœurs, cabinet de la sœur supérieure. A gauche de la grande cour, un passage donnait accès à une petite cour bordée de bâtiments irréguliers, au milieu desquels était le jardin des sœurs — « le parterre » — fait de plantes médicinales et décoré d'une statue colossale de sainte Marthe. Cet ensemble, plutôt incohérent, contrastait avec l'ordonnance régulière de la grande cour. Était-ce un souvenir de l'état primitif de l'hôpital du président Bohier ?

Au premier étage, desservi par le grand escalier, une aile était occupée par la chambre des séances du bureau de l'hôpital et les archives, les chambres des trois aumôniers et celle des prêtres malades (4 lits), la chambre du feudiste, qui servait aux réunions des trésoriers ; les deux dortoirs des sœurs (10 et 15 lits), leur oratoire, orné de six tableaux et d'un retable, et leur infirmerie avec le portrait peint de saint Vincent-de-Paul ; la *chambre des taillés* (3 lits), tendue de tapisserie de Bergame ; la chambre de la consulte, celle du premier garçon chirurgien avec une bibliothèque, la « boutique » des chirurgiens et la chambre des deux garçons externes, qui leur servait aussi de réfectoire.

Les salles et les chambres.

L'hôpital comportait douze salles de malades ou de blessés : *Salle Saint-Louis* (30 lits de bois de noyer à

quatre quenouilles, larges, c'est-à-dire à deux places) ; *Salle Saint-Paul* (30 lits) ; *Chambre neuve* (20 lits) ; *Chambre Saint-Guillaume* ou infirmerie des hommes (24 lits) ; *Galerie* ou *Salle Saint-Joseph* (34 lits, dont 30 larges et 4 étroits) ; *Chambre Saint-Côme et Saint-Damien* ou chambre des blessés (32 lits larges) ; *Chambre des femmes blessées* (24 lits larges) ; *Chambre neuve des femmes* (18 lits) ; *Infirmerie des femmes* (18 lits larges) ; *Chambre des femmes convalescentes* (12 lits) ; *Chambre des filles teigneuses* (6 lits, dont 2 larges) ; *Chambre des garçons teigneux* (10 lits, dont 8 larges). Au total, 258 lits pouvant recevoir 384 malades ou blessés.

La plupart de ces salles avaient une chapelle décorée de retables plus ou moins importants. Mention spéciale doit être faite de la salle Saint-Louis, dont le retable comportait cinq tableaux : au centre saint Louis, d'un côté le Christ au Jardin des Oliviers et la Flagellation ; de l'autre, saint Vincent-de-Paul et sainte Marie-Madeleine. Sur la porte de la salle était un écusson aux armes de France, en bois doré. Sur la cheminée, dans un cadre de pierre, le portrait peint de Monsieur le Prince. Près d'une seconde cheminée, une autre peinture représentant un homme de guerre. Cette salle avait été créée ou décorée à l'aide d'un legs de 15.536 livres 10 sols, fait en 1690 par Louis de Bourbon, le fils du grand Condé. On sait que ce dernier, converti par Bossuet, décida, à l'instigation de son confesseur, le P. de Champs, d'inscrire sur son testament plusieurs legs destinés à racheter les excès commis par ses troupes durant la Fronde. L'un de ces legs, de 15.000 livres, servit à fonder un hôpital dans la

petite ville de Miradoux, en Gascogne, que Monsieur le Prince avait abominablement canonnée. Le legs fait à l'hôpital Saint-André répondait à la même pensée. Enfin, dans la Chambre des Convalescentes, une plaque de cuivre portait l'épitaphe de Léonard-François de Gombaud, conseiller au Parlement, qui avait légué 6.000 livres en 1699, pour mettre en état cette chambre.

CHAPITRE IV

SOUS LA RÉVOLUTION ET LE PREMIER EMPIRE

Sous le règne de Louis XVI, la question de la réforme des hôpitaux fut posée. A Bordeaux, l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts la mit au concours en 1787, dans les termes suivants : *Quels seraient les meilleurs moyens de corriger les abus qui règnent dans les hôpitaux, relativement au service des malades, et de lier à leur sort l'intérêt de ceux qui les servent ?* Elle couronna un mémoire du médecin bordelais Jean-Félix Capelle. L'auteur y dénonçait un inconvénient très grave dont souffrait l'hôpital Saint-André, le voisinage immédiat du ruisseau de la Devèze, qui charriait des détritux et des immondices répandant des odeurs infectes. « La salle Saint-Vincent, écrivait-il, est située sur un magasin de cuirs, dont le propriétaire étale au soleil les peaux et cuirs trempés dans l'eau et les suspend au-dessous des fenêtres de cette salle. » Le mémoire de Capelle, remarquable par son ampleur et sa hauteur de vues, est à l'origine du mouvement d'opinion qui aboutit au déplacement de l'hôpital Saint-André.

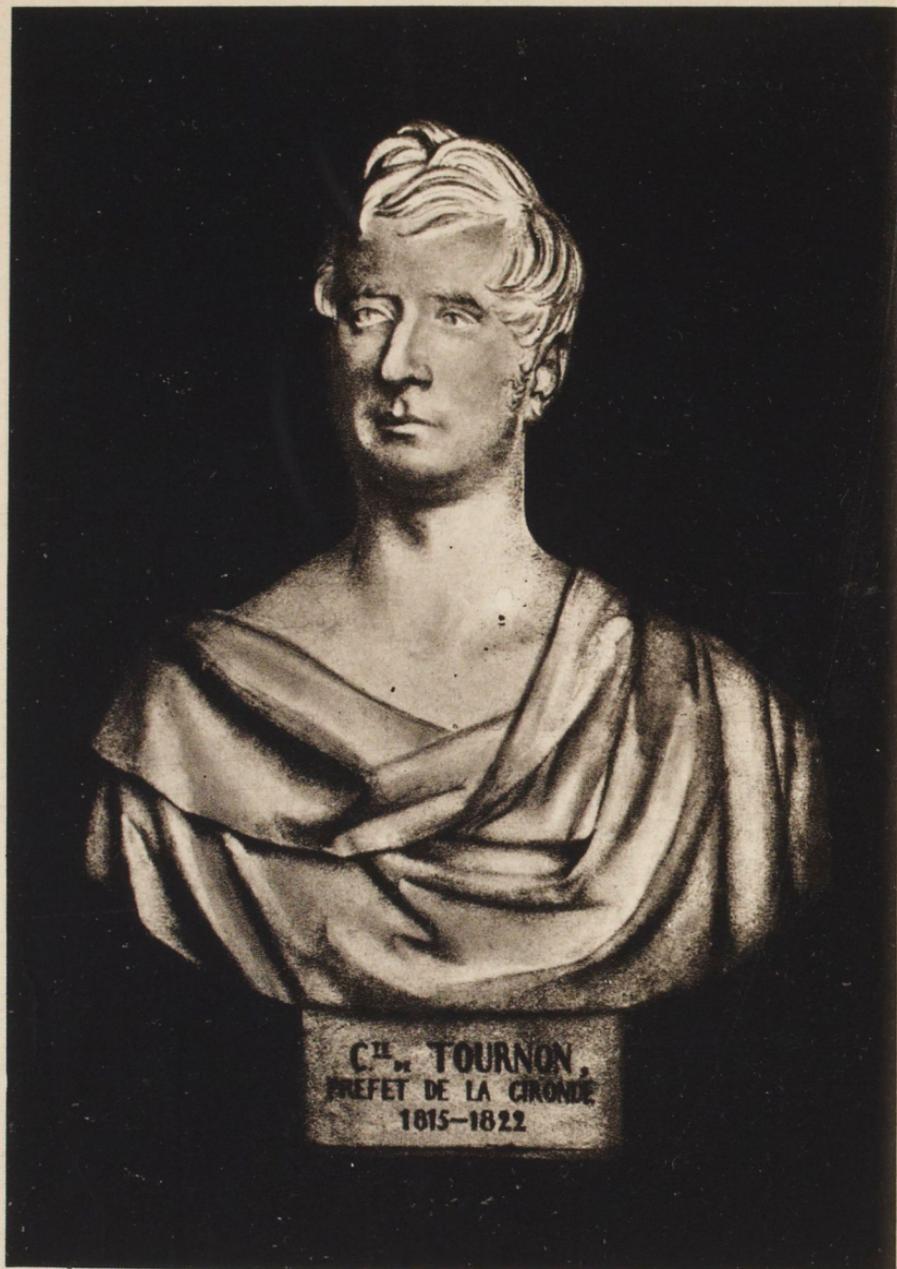
Ce mouvement, la Révolution l'interrompit. Elle ne fit que consommer l'œuvre commencée par l'ancien régime, la main-mise de l'État sur l'hôpital. Elle anéantit ses privilèges, c'est-à-dire supprima ses ressources et le plaça sous l'autorité du Département. En dépit de subventions, d'ailleurs illusoire, accordées par la Nation, la crise financière fut aggravée, d'autant plus que la municipalité, qui avait succédé à la jurade, était moins que jamais capable d'y faire face et que le nombre des malades alla croissant. Aux civils et aux militaires s'ajoutèrent, sous la Terreur, les détenus des maisons d'arrêt. La situation matérielle fut de plus en plus lamentable. Dans les salles encombrées, les malades étaient couchés sur le plancher et infectaient l'air. On écrivait en 1795 : « Nous sommes sans bois. sans vin ; le boucher ne veut plus fournir de viande, notre pharmacie est épuisée, le linge est à lambeaux. » On parla, à plusieurs reprises, de déplacer l'hôpital et de le transférer sur l'emplacement du ci-devant séminaire Saint-Raphaël. Ce séminaire, créé en 1442 par l'archevêque Pey Berland, était originellement voisin de Saint-André. Il était situé au nord, entre l'hôpital du président Bohier et la vieille église Saint-Paul, qui, désaffectée en 1609, était devenue sa chapelle. Dès 1743, il avait été question de le transporter ailleurs et de faire servir son transfert à l'agrandissement de l'hôpital. La cession du terrain et des locaux, dès lors consentie par l'archevêque, ne fut réalisée qu'en 1799. La chapelle du séminaire devint alors une vaste salle de malades. D'autre part, le Directoire, par la loi du 7 octobre 1796, rendit à l'hôpital sa personnalité civile,



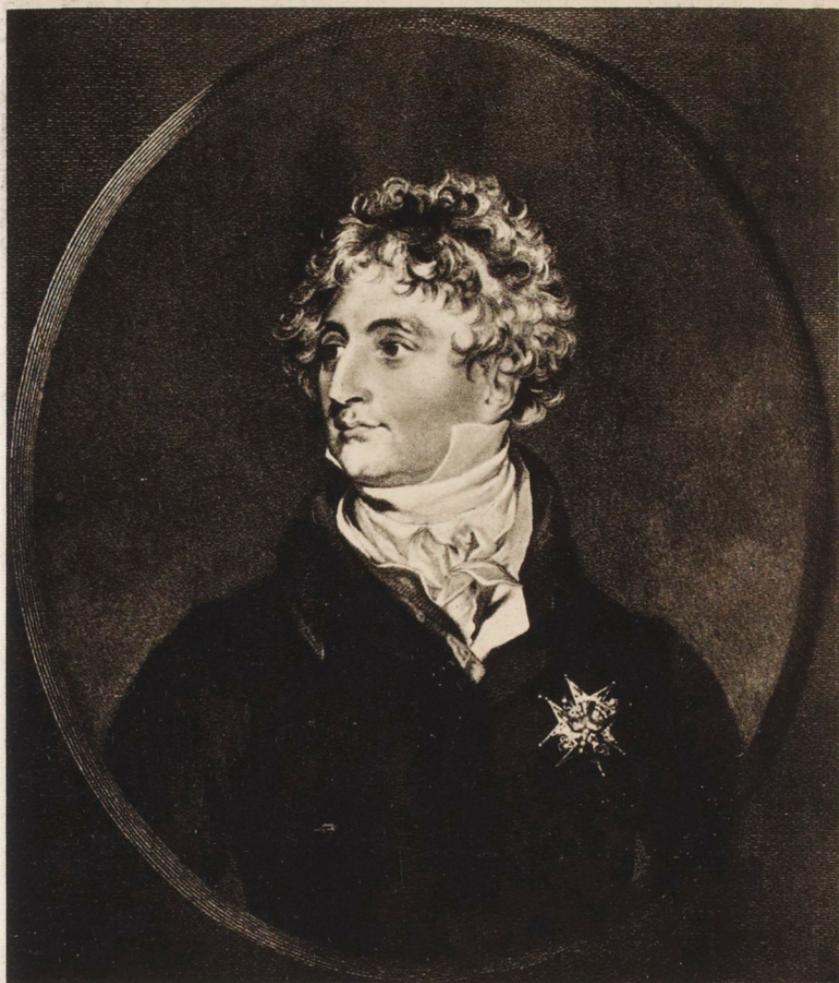
L'ANNONCIATION
Peinture anonyme (XVII^e siècle)
Chapelle du vieil Hôpital
(dans la chapelle de l'Hôpital actuel).

CONFESSIONNAL
LOUIS XV
Chapelle de
l'Hôpital actuel



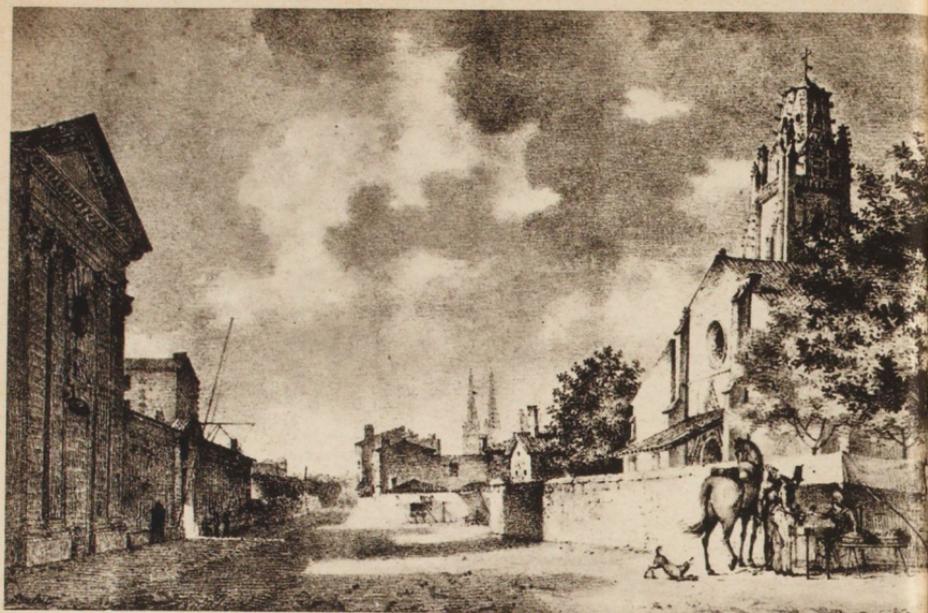


LE COMTE CAMILLE DE TOURNON
Préfet de la Gironde (1815-1822)
Promoteur de l'Hôpital actuel.



ARMAND-EMMANUEL DUPLESSIS, DUC DE RICHELIEU
*Donateur de l'Hôpital actuel
d'après Lawrence.*





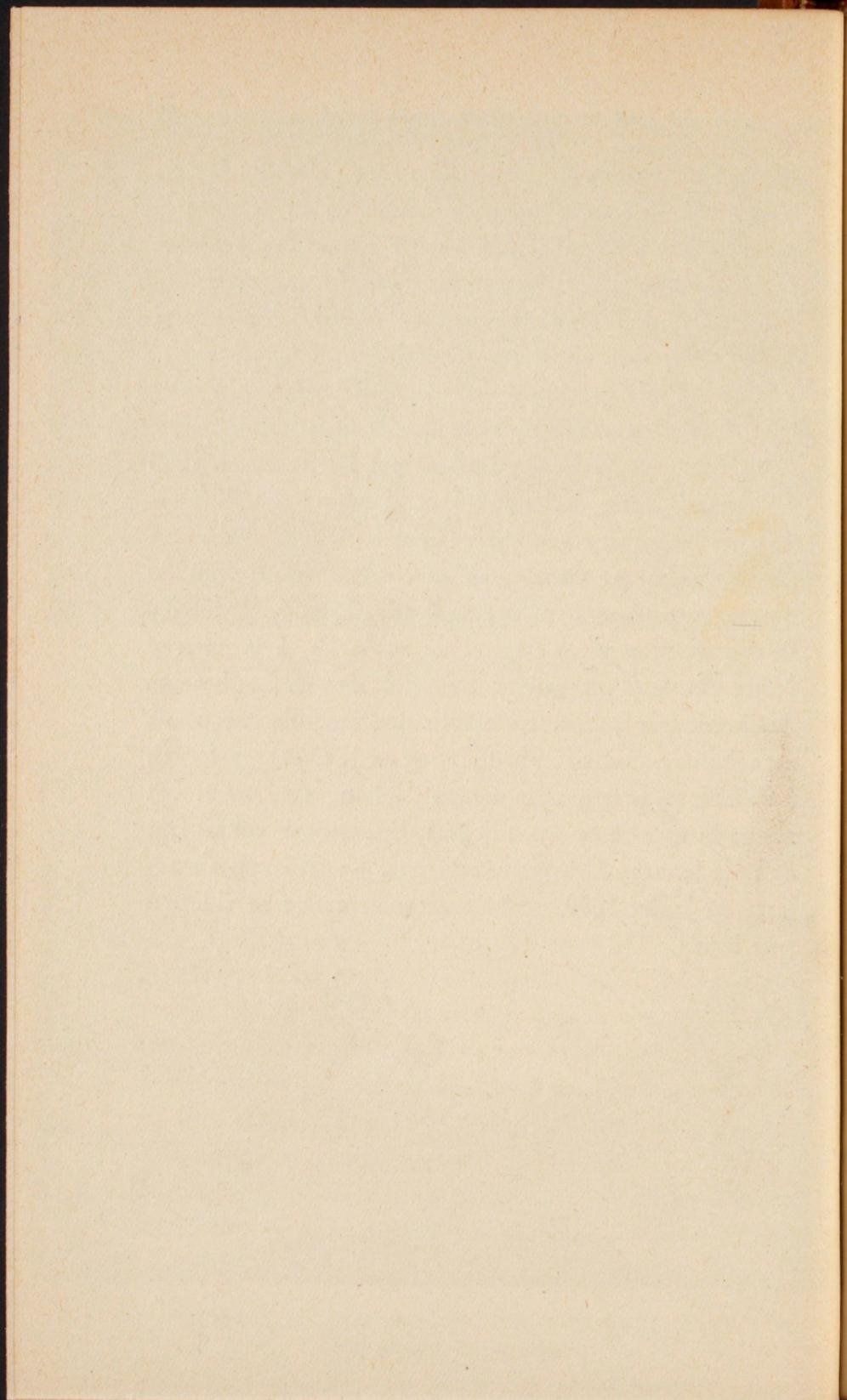
ÉGLISE SAINTE EULALIE ET CASERNE SAINT-RAPHAEL
d'après un dessin de Balat.



L'HOPITAL SAINT-ANDRÉ, VUE DU COTÉ DE LA COUR
d'après un dessin de Balat.

que la Convention lui avait enlevée, et en confia la surveillance à la municipalité, qui recouvra de la sorte le patronat que lui avait donné Vital Carles. C'est l'origine de la Commission administrative des Hospices. Enfin, le cimetière de l'hôpital fut supprimé en 1798, à la suite de la création du cimetière général de la Chartreuse.

Sous le Premier Empire, la guerre d'Espagne eut pour effet de rendre encore plus critique la situation de Saint-André. Les troupes qui passaient par Bordeaux en 1808 y laissaient tant de malades et d'éclopés qu'il fallut installer une succursale dans l'ancien couvent des Filles de Notre-Dame, transformé en caserne. D'un trait de plume, Napoléon, de passage à Bordeaux en avril, décréta la construction d'un hôpital de mille lits à la caserne Notre-Dame et un projet fut aussitôt dressé. Les besoins devinrent tels qu'il fallut établir une seconde succursale au séminaire Saint-Raphaël, fermé en 1793 et transformé, lui aussi, en caserne. Le personnel étant insuffisant, aux sœurs hospitalières on adjoignit des laïques volontaires et trois jeunes chirurgiens externes. La situation s'améliora en juillet 1809, et les deux succursales se vidèrent peu à peu.



CHAPITRE V

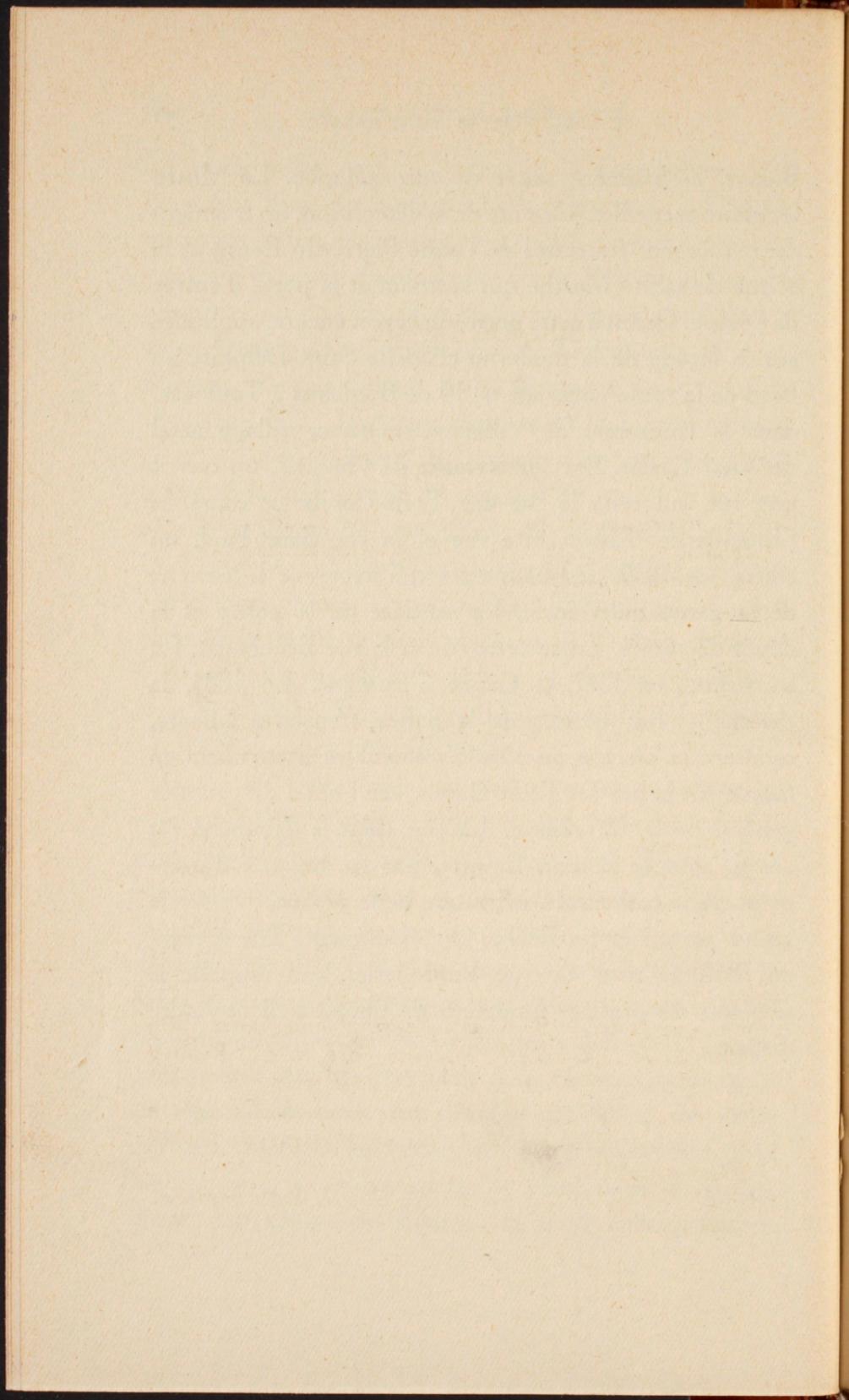
LES DERNIERS JOURS DU VIEIL HÔPITAL

L'étude d'un nouvel hôpital avait été sérieusement reprise. Capelle, l'auteur du mémoire de 1787, en lut un nouveau, aussi remarquable, le 1^{er} septembre 1808, à la séance publique de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts, héritière de l'ancienne Académie. Plusieurs emplacements étaient proposés. Le Conseil des bâtiments civils, sur le rapport de Brongniart, adopta celui d'un vaste jardin connu sous le nom de jardin Coutard, qui s'étendait au nord de la caserne Saint-Raphaël. L'affaire n'aboutit qu'après 1815, grâce à l'ardente et habile initiative du comte de Tournon, préfet de la Gironde, et à la générosité d'Armand-Emmanuel Duplessis, duc de Richelieu, le ministre des Affaires étrangères de Louis XVIII, qui, froissé par la façon dont les Chambres lui avaient marchandé la pension viagère de 50.000 francs votée pour le remercier d'avoir hâté l'évacuation du territoire par les Alliés, résolut d'en faire don à la ville de Bordeaux, pour aider à la construction du nouvel hôpital. La donation fut ratifiée par une ordonnance royale du 23 avril 1821, qui autorisa le maire à céder gratuitement

les terrains du jardin Coutard à la Commission des hospices. Tournon triompha de la résistance du Conseil municipal, dont une partie s'entêtait à vouloir réparer la « ruine » du vieux Saint-André, et le 1^{er} mai, il posa la première pierre. Un concours fut ouvert entre les architectes bordelais. Les plans adoptés furent ceux de Jean Burguet. Tournon ayant quitté Bordeaux pour Lyon le 10 janvier 1822, Richelieu étant mort le 27 mai suivant — ce qui réduisit à peu de chose la donation — l'affaire traîna. Il fallut l'arrivée du baron d'Haussez à la préfecture de la Gironde pour qu'elle fût activement reprise. Le nouvel hôpital, borné par la rue de Berry (aujourd'hui rue Jean-Burguet), la caserne Saint-Raphaël qui lui a été annexée en 1878, le cours d'Albret et la place d'Armes (aujourd'hui place de la République), occupa une superficie de 18.000 mètres carrés. Il fut inauguré le 4 novembre 1829 et coûta 1.407.950 francs.

Quant au vieil hôpital Saint-André, enserré dans les maisons qui le privaient d'air, empuanti par les exhalaisons fétides de la Devèze, il n'était plus qu'une ruine branlante, lorsque, dans la nuit du 26 au 27 novembre 1824, un coup de vent renversa le mur d'une de ses dépendances. Il servit alors de caserne à la troupe. On étaya les parties chancelantes et il subsista jusqu'en 1836 où il fut démoli en partie. Ce qui resta debout fut approprié pour servir de logement à la caserne municipale. La démolition totale fut décidée par arrêté du maire du 9 août 1838. Au lendemain de l'inauguration du nouvel hôpital, on y avait transporté et placé dans un jardin, devant un cénotaphe figurant la tombe du président

Bohier, le fragment sauvé de son épitaphe. Le Musée lapidaire recueillit, à la suite de la démolition, un fragment du monument funéraire de l'abbé Pierre du Bourg et la statue de sainte Marthe qui surmontait la porte d'entrée de l'église. Quant à cette porte, on la voit encore, appliquée sur la façade de la moderne chapelle Saint-Delphin, au bord de la route nationale n° 10 de Bordeaux à Toulouse, dans la commune de Villenave-d'Ornon, village natal de Vital Carles. Sur les terrains de l'hôpital, on ouvrit une rue qui relia la rue des Trois-Conils au cours de l'Intendance. Entre cette rue et la rue Saint-Paul, on édifia, en 1839, des bâtiments qui reçurent la caserne de la garde municipale, les services de la police et le dépôt de sûreté. Entre cette rue et la rue Beaubadat, fut construite, en 1847, la Caisse d'Épargne. En 1885, la caserne et les services de la police, transférés ailleurs, cédèrent la place à un pâté d'immeubles particuliers en façade sur la rue des Trois-Conils, et à l'hôtel du quartier général de la 18^e région. La rue, dont le débouché fut élargi, sous le Second Empire, par les travaux d'isolement de la cathédrale, offre une belle perspective sur le grand portail et les flèches du monument. Elle a reçu, en 1860, le nom de rue Vital-Carles, qui rappelle le souvenir du premier fondateur de l'hôpital Saint-André disparu.



BIBLIOGRAPHIE

MANUSCRITS

Archives départementales de la Gironde : série G, 524 ; *Archives hospitalières*, VII, A, 1 ; B, 3 ; *fonds révolutionnaires*, série L et documents non classés.

Archives municipales de Bordeaux : GG, 1009^a, 1009^b, 1009^c, 1009^d, 1009^e ; *fonds révolutionnaires*, D, 87, 90-93, 95, 98, 104, 105, 106, 109, 111, 115, 126, 129, 131, 141, 144, 146, 156, 162, 163, 167, 168, 169, 170 ; E, 3 ; F, 18 ; M, 6 ; O, 1, 8 ; Q, 7, 8 ; *Essais sur l'histoire de Bordeaux*, par Geneste, ms. 436, fol. 104. — Collection de Fayolle, n° 6972 (portrait du duc de Richelieu).

Archives de la Commission administrative des Hospices de la Ville de Bordeaux : *Inventaire des « meubles et effets de l'hôpital Saint-André de Bordeaux, fait par M. de Carrière, conseiller au Parlement dudit Bordeaux, le 21 9^{bre} 1739 »*.

IMPRIMÉS

Archives municipales de Bordeaux : *Registres de la Jurade. Délibérations de 1406 à 1409* (Bordeaux, 1873, in-4°) ; *Registres de la Jurade. Délibérations de 1414 à 1416 et de 1420 à 1422* (Bordeaux, 1883, in-4°) ; *Inventaire sommaire des registres de la Jurade, 1520 à 1783*, t. VII, v° *Hôpitaux*, p. 340-493 (Bordeaux, 1937, in-4°).

Archives historiques du département de la Gironde. Paris-Bordeaux, 1859-1936, 59 vol. in-4°, *passim*.

- Fondation de Vital Carles, chantre et chanoine de l'église Saint-André de Bordeaux, du 24 décembre 1390* (texte gascon avec traduction française, inséré à la fin de la *Chronique bordelaise*. Bordeaux, Jacques Mongiron-Millanges, 1672, in-4°.
- GABRIEL DE LURBE. — *Les anciens statuts de la ville et cité de Bourdeaux*. Bordeaux, S. Millanges, 1593, in-4°.
- JODOCI SINCERI *Itinerarium Galliæ... cum Appendice de Burdigala*. Lyon, 1616, in-12, p. 83-84.
- DEVIIENNE (Dom). — *Histoire de Bordeaux*, 2^e partie, éd. de 1862, t. II, p. 47.
- RABANIS (F.). — *Fondation de l'hôpital Saint-André de Bordeaux (Compte-rendu des travaux de la Commission des monuments historiques de la Gironde, t. XIII, 1851-1852, p. 26-31)*.
- [LAMOTHE (Léonce de)]. — *Agrandissements divers et plan de l'ancien hôpital Saint-André à Bordeaux (Ibid., t. XIV, 1852-1853, p. 55-58)*.
- JULLIAN (Camille). — *Histoire de Bordeaux*. Bordeaux, 1895, in-4°.
- BERTRAND (Abbé L.). — *Histoire des Séminaires de Bordeaux et de Bazas*. Bordeaux, 1894, in-8°, 3 vol.
- DURODIÉ (D^r Fernand). — *Les médecins et les hôpitaux du vieux Bordeaux*. Bordeaux, 1926, in-8°.
- GIROU (D^r Max). — *L'Hôpital Saint-André. La Faculté de médecine et de pharmacie*. Bordeaux, 1936, in-8° (thèse de doctorat).
Rapport général sur la construction du nouvel hôpital Saint-André, 1842.
- MOULARD (Abbé Jacques). — *Le comte Camille de Tournon, préfet de la Gironde, 1815-1822*. Paris, 1914, in-8°, 3^e partie, chapitre III.
- PARTURIER (L.). — *L'Assistance à Paris sous l'Ancien Régime et pendant la Révolution*. Paris, 1897, in-8°.

TABLE DES MATIÈRES

I. - LES ORIGINES.	7
La Fondation de l'Hôpital Saint-André. — Le Testament de Vital Carles. — Caractère municipal de l'Hôpital.	
II. - LE SECOND HÔPITAL SAINT-ANDRÉ	21
L'Hôpital sous Louis XI et François I ^{er} . — Le Testament de Nicolas Bohier. — Le second Hôpital Saint-André. — Revenus et legs. — Différends du Parlement avec les Jurats. — La pénurie financière. — Le personnel médical et hospitalier.	
III. - L'HÔPITAL SAINT-ANDRÉ AU XVIII ^e SIÈCLE	37
Les agrandissements de l'Hôpital. — L'Hôpital au XVIII ^e siècle. — L'entrée et la grande cour. — L'église. — Le rez-de-chaussée et le premier étage. — Les salles et les chambres.	
IV. - SOUS LA RÉVOLUTION ET LE PREMIER EMPIRE.	49
V. - LES DERNIERS JOURS DU VIEIL HÔPITAL	57
BIBLIOGRAPHIE.	61



ACHEVÉ D'IMPRIMER
LE 10 SEPTEMBRE 1944
POUR LA TYPOGRAPHIE
SUR LES PRESSES DE RENÉ SAMIE
MAITRE-IMPRIMEUR A BORDEAUX
ET POUR L'HÉLIOGRAVURE
SUR LES PRESSES DE L'HÉLIO-TYPO AULARD & C^o
A PARIS
LES PHOTOGRAPHIES SONT LA PROPRIÉTÉ
DE L'ÉDITEUR

AUTORISATION DE LA COMMISSION DE CONTROLE
DU PAPIER D'ÉDITION N° 25248
DÉPOT LÉGAL : 4^me TRIMESTRE 1944
N° D'ÉDITEUR : 5
N° D'IMPRIMEUR : 14950